

Bureau du 17 mai 2004

Décision n° B-2004-2276

commune (s) : Vénissieux - Saint Priest

objet : **Boulevard urbain "est", entre la rue Pelloutier et le chemin du Charbonnier - Mission CSPS - Autorisation de signer le marché**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 5 mai 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par décision n° B-2003-1855 en date du 17 novembre 2003, le Bureau a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 58 à 60 du code des marchés publics, pour l'attribution du marché de mission coordination sécurité et protection de la santé (CSPS) concernant l'aménagement du boulevard urbain "est", entre la rue Pelloutier et le chemin du Charbonnier à Vénissieux-Saint Priest.

Par délibération n° 2002-0775 en date du 23 septembre 2002, cette opération a fait l'objet d'une individualisation de l'autorisation de programme.

Conformément à l'article 53 du code des marchés publics, après examen des offres sur la base des critères énoncés dans le règlement de la consultation, la commission permanente d'appel d'offres, le 30 avril 2004, a classé première l'offre de l'entreprise A. Coord pour un montant de 14 262,30 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Vu les articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles 33, 39, 40, 53 et 58 à 60 du code des marchés publics ;

Vu les délibérations du Conseil n° 2002-0775 en date du 23 septembre 2002 et n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

Vu sa décision n° B-2003-1855 en date du 17 novembre 2003 ;

Vu le procès-verbal d'analyse des offres de la commission permanente d'appel d'offres en date du 30 avril 2004 ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer le marché de mission CSPA relatif à l'aménagement du boulevard urbain "est", entre la rue Pelloutier et le chemin du Charbonnier à Vénissieux-Saint Priest et tous les actes contractuels y afférents, avec l'entreprise A. Coord pour un montant de 11 925,00 € HT, soit 14 262,30 € TTC.

2° - La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - opération 0687.

3° - Cette opération a fait l'objet d'une individualisation d'autorisation de programme par délibération n° 2002-0775 pour un montant de 3 700 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,